



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250414-2025_04_0075-BF



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

INTRODUCTION

Le budget primitif principal 2025 de la ville de Mont de Marsan sera de 55 092 974 € dont 35 723 858,39 € en fonctionnement et 19 369 115,61 € (comprenant 6,8 M€ de dépenses d'équipements et 4,3 M€ de reports, 3,8 M€ de déficit reporté, 2,9 M€ de remboursement d'emprunts et 1,4 M€ d'opérations d'ordres) en investissement, restes à réaliser inclus.

La construction du budget 2025 s'inscrit dans un travail de **consolidation des besoins remontés par tous les services municipaux**.

Le vote du BP de notre ville permet de poursuivre notre programme volontariste de transformation écologique de notre ville (Laulom, Sabres, éclairage public, réseau de chaleur, vidéoprotection...) et de démarrer les travaux du musée.

Nous poursuivons nos efforts pour **maîtriser les dépenses de gestion qui seront contenues en 2025** à une hausse de 0,89% malgré la hausse de nos charges de personnel de 3,87% liée à des mesures exogènes (détaillée supra).

⇒ **4 choix politiques forts qui nous guident sur ce mandat :**

- 1- Préserver notre cadre de vie à Mont de Marsan avec une qualité de service dû aux usagers toujours plus performante en nous recentrant sur nos missions prioritaires**
- 2- Construire le futur : investir pour l'attractivité de notre territoire, consolider nos atouts en matière culturelle notamment avec le projet muséal, sportive et associative, vecteurs de développement ;**
- 3- Protéger le pouvoir d'achat en limitant le recours fiscal au maximum**
- 4- Enfin, gérer nos finances de façon responsable en contenant notre endettement, à poursuivre notre désendettement de 10 millions d'euros depuis 2017, être inventif pour toujours trouver de nouvelles marges de manœuvre et conduire nos projets sans hypothéquer notre avenir.**

En 2025, voter ce BP c'est permettre d'avancer sur les réalisations suivantes :

- Continuité des travaux de l'entrée ouest de la Ville ;
- Le lancement des travaux du musée ;
- La poursuite du Programme Action Cœur de ville ;
- Poursuite des investissements pour moderniser l'éclairage public ;
- Amélioration du dispositif de vidéo protection.



COMMENT LIRE NOTRE BUDGET PRIMITIF 2025

	DEPENSES	RECETTES	
Dépenses réelles de fonctionnement	31 484 673,11 €	34 403 227,19 €	Recettes réelles de fonctionnement
Epargne brute	2 918 554,08 €		
Remboursement de dette	2 928 847,85 €	2 918 554,08 €	Epargne brute
Dépenses réelles d'investissement	6 860 505,54 €	3 421 593,00 €	Recettes réelles d'investissement
		3 449 206,31 €	Emprunt



- Budget principal de fonctionnement

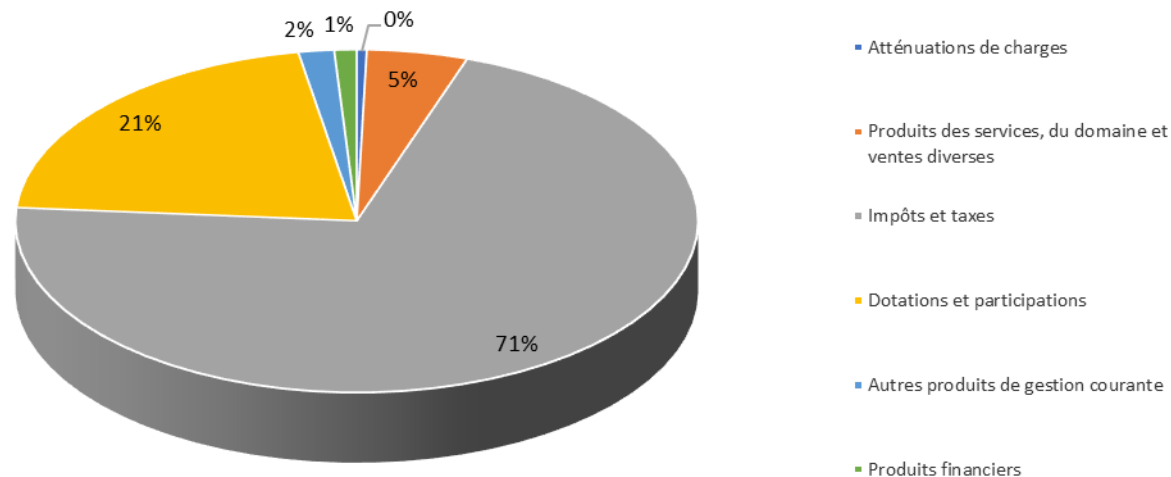
A - Les recettes de fonctionnement courantes augmentent de 2,18%

Budget principal de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Atténuations de charges	70 000,00 €	160 000,00 €	128 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 475 882,00 €	1 620 140,00 €	9,77%
Impôts et taxes	23 305 639,00 €	24 079 398,00 €	3,32 %
Dotations et participations	7 040 427,00 €	7 134 428,00 €	1,34 %
Autres produits de gestion courante	957 420,63 €	572 260,00 €	-40,23 %
Total produits gestion courante	32 849 368,63 €	33 566 226,00 €	2,18%
Produits exceptionnels et financiers	557 260,00 €	358 685,00 €	-35,63 %
Résultat reporté	3 526 118,58 €	478 316,19 €	-86,44%
Total Recettes de fonctionnement	36 932 747,21 €	34 403 227,19 €	-6,85%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	898 849,22 €	1 320 631,20 €	46,92%
Total	37 831 596,43 €	35 723 858,39 €	-5,57%



Structure des recettes réelles de fonctionnement

**Atténuation de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre représente le remboursement des salaires des agents en arrêt. Il représente 0,47% des recettes. La prévision est de 160 000 €.

Produits des services (chapitre 70)

Le chapitre 70 "produits des services" s'élève à **1 620 140 €** et représente 5% des recettes.

Il augmente de 9,77% en raison de l'augmentation de remboursements de mises à disposition d'agents (directrice du CCAS et agents d'entretien au TDG).

Ce poste s'ajustera en fin d'année en fonction des coûts de mises à disposition réellement constatés.

Impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit de la fiscalité et des taxes s'élève à 24 M€ et augmente de 3,32%. Ce poste représente 71% des recettes.

BUDGET PRIMITIF 2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250414-2025_04_0075-BF



Cette augmentation provient de la revalorisation réglementaire des bases fiscales pour 1,7% (3,9% en 2024) et une revalorisation des valeurs locatives réelles (qui ont augmenté de +7,64% globalement en 2024). Cette hausse des bases est consécutive aux différents programmes immobiliers qui sont entrés en exploitation sur 2024 donc en taxation.

Les taux n'évolueront pas en 2025. Globalement sur la période 2017-2026, les taux d'imposition n'auront augmenté que de 3%

Concernant la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) suite à un travail de recensement de enseignes, le produit attendu pour 2024 s'est élevé à 300 000 €. La prévision de 2025 est de 310 000 €. Les droits de mutations réalisés à hauteur de 1,26 M€ sont prévu pour 1,29 M€

Dotations et participations (chapitre 74)

Les différentes dotations évoluent peu. La DGF prévue est en hausse de 1,87% par rapport à 2024 en attendant les notifications.

La DSU est revalorisée de 74 000 € soit un peu moins que l'évolution 2024 (+84 000 € en 2024) et la DNP est prévue pour 710 000 € (+20 K€)

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 diminue de 40% en raison de l'émission d'un titre de recette de 300 000 € en 2024 correspondant au montant de l'avance faite à la société Beegift suite à la non production de documents justificatifs. Cette somme a été provisionnée au compte 68 également en 2024.

Ce chapitre tient compte également du revenu des immeubles pour 560 000 €.

Pour information les ventes immobilières prévues au budget s'élèvent à 500 000 €. Nous avons comptabilisé la vente de l'étage de la poste notamment et de l'ancienne régie des eaux.

Produits financiers (chapitre 76)

Ces chapitres intègrent notamment le fond de soutien pour le remboursement des prêts toxiques.

Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Il s'agit ici de la valorisation des travaux effectués par les équipes de la ville (travaux en régie) et qui se trouvent valorisés par la suite en investissement et des neutralisations d'amortissement des subventions d'équipement versées.



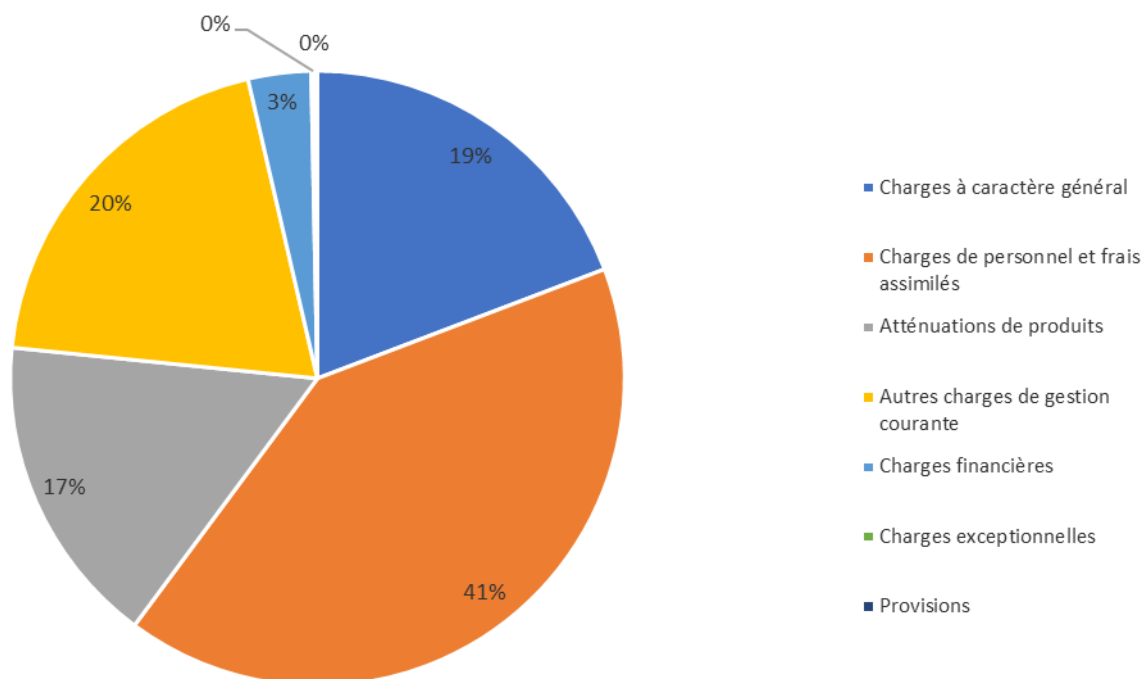
B - Les dépenses de fonctionnement courantes augmentant de 0,89%

Dépenses de fonctionnement	BP+DM 2024	BP 2025	Evolution
Charges à caractère général	6 191 099,63	5 892 202,30	-4,83%
Charges de personnel et frais assimilés	12 424 920,48	12 905 260,70	3,87%
Atténuations de produits	5 148 957,00	5 234 910,00	1,67%
Autres charges de gestion courante	6 293 921,92	6 294 768,16	0,01%
Total des dépenses de gestion courante	30 058 899,03	30 327 141,16	0,89%
Charges financières	1 259 737,72	1 056 031,95	-16,17%
Charges exceptionnelles	133 500,00	51 500,00	-61,42%
Provisions	350 000,00	50 000,00	-85,71%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 802 136,75	31 484 673,11	-1,00%
Virement à la section d'investissement	3 344 048,97	1 552 492,54	-53,57%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 685 410,71	2 686 692,74	0,05%
Total des dépenses de fonctionnement	37 831 596,43	35 723 858,39	-5,57%

Nous baissions les dépenses réelles de fonctionnement de 1,00%.



Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce poste augmente de 3,87%.

Il est prévu notamment :

- 183 400 € pour l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL au 1er janvier (12 points au total sur 4 ans) ;
- 61 100 € pour l'augmentation de 1 point de la cotisation URSSAF
- 10 500 € pour les avancements d'échelons et de grade (effet année pleine 2024 et 2025)
- 28 000 € de participation à la Prévoyance (PSC avec effet année pleine 2024)



- 121 900 € pour le recrutement du directeur du CCAS (remboursé par le CCAS en recette) et pour un TDG (remboursé par le TDG en recette)

A noter 5 demandes officielles à ce jour de retraite (1 piscine, 1 Espaces Verts, 2 PTM, 1 Régie des Fêtes) et 1 retraite pour invalidité en cours. 6 simulations ont été demandées sur 2025. La projection serait de 10 départs/an dans les années à venir.

La ville renforce l'accompagnement professionnel des agents en attente de reclassement ou confrontés à des inaptitudes. Une réflexion sera ainsi menée sur une réorganisation interne afin d'optimiser les ressources existantes avant d'envisager tout nouveau recrutement.

Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre prévoit globalement une baisse de 4,83% soit – **298 897€**. Nous poursuivons nos efforts d'économie dans les charges de fonctionnement sans altérer la qualité de nos services.

Parmi les principales dépenses on peut noter :

- Les dépenses énergétiques : 1,8 M€ en baisse de 100 000 € (plan sobriété, investissement isolation et modernisation de l'éclairage public...) ; Sur environ 7840 point lumineux, 2487 luminaires remplacés par des luminaires à LED, faisant de la Ville de Mont de Marsan la première Ville du département en taux d'éclairage LED. 53,17 % du parc d'éclairage à LED, consommation divisée en moyenne par 4
- Les fournitures : 640 000 € en baisse de 60 000 € pour caler au réalisé 2024. Pour autant les services continuent de s'équiper et de moderniser leurs fonctionnements comme la police municipale avec des nouveaux équipements (armements, motos, habillements) et des locaux remis à neuf. 81 000 € ont été dépensés en fonctionnement en 2024 (hors masse salariale) et 185 00 € en investissements pour les locaux et les équipements sur 2024 et début 2025. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 150 000 € dans le cadre d'un appel à projet CNRACL sur les conditions de travail.
- Les contrats de prestations de services (art 611) : 514 000 € : contrat de prestation piscine, ADS, CLTDI pour déchets et logiciel ; en baisse de 130 000 € (changement d'imputation comptable entre le compte 611 et 6156 sur la maintenance piscine)
- Les dépenses d'entretien et de maintenance du patrimoine (arts 615) : 737 000 € (en baisse de 32 000 € par rapport au BP)

En 2025 est prévu le retour de Mont de Marsan Sculpture pour un budget de 100 000 €.

Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce poste augmente de 1,67%



Les atténuations de produits comprennent principalement le reversement à Mont de Marsan Agglomération de l'attribu-
montant augmente de 109 118 € en raison de l'actualisation des coûts des services mutualisés (tel que délibéré en conseil municipal de
décembre 2024)

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 augmente de 0,01% pour s'élever à 6 294 768,16 €.

Ce poste comprend les participations aux budgets annexes régie des fêtes, ZAC et PRU.

Le niveau des **subventions versées aux associations** s'élève à **1 155 500 €** en hausse de 18 500 €

A noter que nous prévoyons 160 000 € pour notre participation au festival Flamenco.

Nous maintenons un niveau de subventionnement associatif très important.

La subvention à la **régie des fêtes** s'élève quant à elle à **600 000 €** comme en 2024 sachant que le montant sera ajusté au réel besoin en fin
d'année. La Madeleine 2025 comporte les incertitudes liées à la sécurité.

La subvention au budget annexe **PRU** s'élève à **230 000 €** idem 2024). Il s'agit de répondre présent aux côtés de l'agglomération sur la
politique du logement.

La subvention au budget annexe **ZAC quartier Nord Peyrouat** est quant à elle **de 375 000 € (idem réalisé 2024)**.

La subvention au SDIS s'élève désormais à **975 698 € contre 960 063,06 € en 2024 soit une hausse de 15 634,65 €**.

Nous devons également faire face à une demande supplémentaire de subvention facultative d'investissement du SDIS de 66 782 €
correspondant à la diminution de la part 1 des 2 parts que constituent la contribution.

**Par ailleurs, la subvention au CCAS pour 2025 reste identique pour s'élever à 1 717 000 €, suite à une augmentation de 280 000 en
2022 et de 111 000 € en 2023.** Nous maintiendrons nos politiques sociales menées par le CCAS, particulièrement en direction de la petite
enfance et de nos aînés. Nous poursuivrons les animations à destination des seniors et le soutien aux plus démunis.

L'école de musique du conservatoire départemental de musique reste, après le SDIS, la structure extra-municipale la plus subventionnée avec
365 483 € de subvention sans compter la mise à disposition des locaux.

Charges financières (chapitre 66)

Le chapitre 66 "charges financières" diminuent de 16,17% et s'élève à 1,05M€.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) et provision (68)

Ces deux chapitres concernent des crédits d'annulation de titres et de provisions pour créances irrécouvrables.



Budget principal d'investissement

Budget principal d'investissement

1 - Recettes d'investissement (hors reports)

Recettes d'investissement	2024 BP+DM	2025	% REALISE
Subventions d'investissement	3 857 015,80	1 834 093,00	-52,45%
Emprunts et dettes assimilées	4 074 991,41	3 449 206,31	-15,36%
Total des recettes réelles d'équipement	7 932 007,31	5 283 299,31	-33,39%
Dotations, fonds divers et réserves	723 529,91	1 050 000,00	45,12%
Produits des cessions d'immobilisations	344 425,00	537 500,00	56,06%
Total des recettes réelles	8 999 962,12	6 870 799,31	-23,66%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 867 864,71	2 728 580,36	-29,46%
Virement de la section de fonctionnement	3 344 048,97	1 552 492,54	--53,57%
Total (hors 1068 affectation du résultat)	16 211 875,80	11 151 872,21	-31,21%

Parmi les 1 834 093 € de subventions, on trouve notamment :

170 000 € de produit des amendes

1 M€ pour le musée.

0,6 M€ d'opération pour compte de tiers (travaux de voirie laulom délégué à la ville : en dépense et en recette)

Le montant de l'emprunt prévu correspond dans l'immédiat au montant nécessaire à l'équilibre du budget (3,4 M€).

Dans le poste dotations et fonds divers, nous retrouvons la taxe d'aménagement (350 000 €) et le FCTVA estimés à 700 000 €.



2 - Dépenses d'investissement (hors reports)

Dépenses d'investissement	2024BP+DM	2025	Evolution
Immobilisations incorporelles	1 052 144,00	309 690,00	-70,57%
Subventions d'équipement versées	1 328 771,10	1 032 107,00	-22,33%
Immobilisations corporelles	4 233 130,08	2 649 549,00	-37,41%
Immobilisations en cours	4 339 664,40	2 243 159,54	-48,31%
Opérations pour compte de tiers	50 000,000 €	626 000,00 €	1152,00%
Total des dépenses réelles d'équipement	11 003 709,58 €	6 860 505,54 €	-37,65%
Emprunts et dettes assimilées	3 076 863,00 €	2 928 847,85 €	-6,33%
Total des dépenses réelles	14 130 572,58 €	9 789 353,39 €	-30,72%
Travaux en régie, opération patrimoniale	2 081 303,22 €	1 362 518,82 €	-34,54%
Total des dépenses	16 211 875,80 €	11 151 872,21 €	-31,21%

Les dépenses **d'équipement hors reports** représentent **6,8 M€**.

Le montant des restes à réaliser s'élève à 4,3 M€.

BUDGET PRIMITIF 2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250414-2025_04_0075-BF



Vie de la Cité - proximité

	Cadre de vie :	1 620 066		Voirie	1 263 783
dont	APCP matériels des équipes et SQVT (Santé Qualité de Vie au travail)	541 400	dont	Aménagement de la voirie	392 906
dont	Equipements sportifs	77 500	dont	Feux tricolores	50 000
dont	Mobilier Matériel	48 000	dont	Mobilier urbain	145 000
dont	Etude maison des 1000 premiers jours	30 000	dont	Matériel et outillage	10 000
dont	Subvention SDIS	66 782	dont	Participation aux travaux de Sabres	600 000
dont	Vidéoprotection	100 000	dont	Participation PC et extension réseau électrique	30 877
dont	Espaces verts	18 400	dont	réseau étude (géoréférencement)	35 000
dont	Informatisation numérisation dématérialisation	145 230	dont		
dont	Mise en conformité Bâtiments communaux et ADAP	381 600			
dont	Concession cimetières	11 500			
dont	Nahuques : cheptel + mobilier	4 000			
dont	Divers études et travaux parkings	195 654			
	Sport	351 366		Culture	2 166 495
dont	Mise à niveau des équipements sportifs salle + stade dont EFM	96 500	dont	Mobilier école de musique	2 000
dont	Travaux piscine	30 000	dont	Travaux Musée (subventions de 872 157 € prévues)	2 074 495
dont	Couverture des Courts de tennis (subventionné)+tennis de l'argenté	135 866	dont	Aménagement musée	90 000
dont	Siège SMO participation	44 000		Conseils de quartier	100 000
dont	Eclairage Terrains plaine des sports	45 000	dont	Conseils de quartiers	100 000
Développement de la Ville					
	Cœur de ville	1 043 796		Urbanisme - Foncier	215 000
dont	Ravalement de façades	180 000	dont	DIVERS acquisition +études	215 000
dont	OPERATION COEUR DE VILLE (subvention de 642 000 €))	863 796		Performance énergétique	100 000
			dont	Travaux suite diagnostic énergétique	100 000

1. Vie de la Cité : 5 501 710 € (BP)

1.1 Cadre de vie et équipements municipaux : 1 620 066 € dont :

541 400 € seront investis dans la prévention au travail (**SQVT**) pour améliorer ou renouveler le matériel afin d'accompagner les équipes municipales. Cette démarche vise à améliorer les conditions de travail de nos employés et donc améliorer leur santé.

381 600 € sont prévus dans l'aménagement et la **mise en conformité de bâtiments communaux** (bâtiments recevant du public et logements sociaux). Ce montant intègre une enveloppe de 375 600 € pour les travaux de rénovation des bâtiments (dont plateforme de lavage golf 20 K€ ; reprise de sol du gymnase du beillet 100 K€) et ADAP et 10 000 € pour les logements sociaux,

145 230 € pour l'informatisation de nos services.

66 782 € de subvention d'équipement pour le SDIS et **85 600 €** de subvention d'équipement pour le budget annexe transport

100 000 € sont prévus pour renforcer la **Vidéoprotection**

1.2 Le chantier de la voirie : 1 263 783 €

Mont de Marsan dispose d'un réseau de voirie de **180 km** : quasi équivalent à une ville de 100 000 habitants.
Cette année :

- **392 906 €** sont prévus pour l'aménagement de voirie
- **145 000 €** pour le mobilier urbain ;
- **35 000 €** pour le géoréférencement des réseaux et **30 877 €** de déplacement de transformateurs et de participation aux extensions de réseaux ;
- **600 000 €** pour la participation aux travaux de Sabres : à noter que cette opération a fait l'objet d'un financement exceptionnel pour une opération de voirie (80 % avec 1 M€ de l'agence de l'eau compte tenu de l'exemplarité du projet en termes de transition écologique). Au total la ville versera 900 000 € de fond de concours.

Enfin, une enveloppe **50 000 €** pour le renouvellement de feux tricolores et **10 000 €** de matériel et outillage.

1.3 Culture et patrimoine : 2 166 495 €

Des dépenses sont prévues pour le **projet muséal : 90 000 €**. Il est prévu par ailleurs le retour de Mont de Marsan **Sculpture** sur un format réduit en 2025

Il est également prévu un crédit de paiement (CP) pour le programme de réhabilitation du Musée dont le coût 2025 s'élève à 2 074 K€ avec 872 K€ de subventions. Pour rappel le coût APD du projet est de 16,8 M€ HT en deux phases.

1.4 Conseils de quartiers : 100 000€

Depuis 2009, les conseils de quartier ont à leur disposition une enveloppe conséquente pour mener des investissements, très appréciés par les habitants. En 2024, ont ainsi été dépensés notamment pour 500 € d'appareils de piégeage de moustiques tigres, 2 122 € de plantation pour le square du tursan, 8 190 € de tables et bancs.

L'enveloppe budgétaire en investissement est reconduite pour 100 000 € en 2025.

1.5. Rénovation des équipements sportifs : 351 366 €

Les élus du territoire, accompagnés par les acteurs du sport amateur, scolaire et professionnel, ont travaillé de concert pour élaborer le schéma de développement des équipements sportifs le plus cohérent en fonction des contraintes et des projets de chacun.

En 2025 :

- **100 866 €** sont prévus pour la fin des **couvertures des courts de tennis** (0,9M€ subventionné à 46%) ;
- **45 000 €** seront consacrés à des travaux d'éclairage de terrains dont Jacques Foix (30 K€) ;
- **44 000 €** de subvention au SMO pour l'acquisition de leur siège
- **35 000 €** pour les tennis de l'argenté (raccord électrique à notre charge)
- **30 000€** pour une étude d'optimisation du réseau de chaleur sur la piscine ;
- **96 500 €** sont prévus pour la mise à niveau des équipements sportifs (abri de joueur, traceuse, poteau, recharge liège pour terrain d'honneur...) dont **50 000 €** pour l'agrandissement des tribunes, l'étude d'un local traiteur et l'aménagement de réserves en bureau de l'Espace François Mitterrand pour Basket Landes

2. Le Développement de la Cité : 1 358 796 €

2.1 Le cœur de ville : 863 796 (soit 221 496 € net de subvention)

Pour 2025 l'accent sera mis sur l'opération façades (180 k€), la fin des travaux de l'ilôt Laulom et les aménagements de voirie adjaçantes en co-maitrise d'ouvrage et son ouverture au public, l'ilôt Fontainebleau (RHI), des travaux d'aménagements.

L'opération Laulom est évaluée à 3,2 M€ HT avec un taux de subvention de 74 %

2.2 Urbanisme / foncier : 215 000€

190 000 € sont inscrits pour des acquisitions et 25 000 € d'études d'urbanismes et de suivi de l'opération façades.

3.3 Performance énergétique : 100 000 €

Nous continuons les investissements dans le cadre de la mise en œuvre du programme national TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) signé par Mont de Marsan Agglomération, avec des investissements sur les bâtiments communaux afin d'améliorer sensiblement leur **performance environnementale** et ainsi réduire leur empreinte écologique.

Budgets annexes

Les travaux réalisés sur le budget **ZAC** seront minimes.

Régie des fêtes : le budget 2025 s'inscrit dans la continuité de 2024 avec un plateau de la madeleine 2025 amélioré dans le but d'améliorer la billetterie. Mais avec des incertitudes liées aux surcoûts en matière de sécurité. La subvention d'équilibre prévue pour 2025 reste inchangée (600 000 €)

Régie PFM/CREMA :

Le budget 2025 prévoit des travaux de rénovation et d'amélioration des équipements.

Avec une activité en croissance importante, le crématorium prévoit la fin des travaux d'un espace d'accueil et de recueillement évalué à 457 388 € comme indiqué dans l'AP-CP et le lancement d'une étude de programmation pour une extension du crématorium et du funérarium.

Géothermie

En 2025 il est prévu la réhabilitation du forage GMM1, le raccordement (Pose des conduites, organes hydrauliques et de régulation...) et fourniture des échangeurs correspondant aux projets suivants :

- Gendarmerie du Barradé
- Ancienne école du Carboué
- EHPAD de l'Argenté

Le Parc de Stationnement

Ce budget prévoit des travaux de rénovation des parkings avec une subvention de la ville de 85 600 €.

BUDGET PRIMITIF 2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250414-2025_04_0075-BF

